

Arrêté du 25 octobre 2006 fixant la composition des jurys aux concours externe et interne de recrutement de secrétaires administratifs à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage au titre de l'année 2006

NOR : DEVN0650572A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu le décret n° 98-1262 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 octobre 1999 fixant les conditions d'organisation et la composition des jurys des concours et examens professionnels des agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1999 fixant les règles d'organisation générale, le programme et la nature des épreuves des concours des agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Vu l'arrêté du 9 août 2006 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture d'un concours interne de recrutement de secrétaires administratifs à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Vu l'arrêté du 9 août 2006 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture d'un concours externe de recrutement de secrétaires administratifs à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le jury constitué pour apprécier les épreuves des concours externe et interne de recrutement de secrétaires administratifs de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) au titre de l'année 2006 est composé de la manière suivante :

Président du jury, représentant le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage : Mme Sophie Gravellier, secrétaire générale de l'ONCFS.

Représentant le directeur de la nature et des paysages : Mme Marie-Luce Deletraz, adjointe au chef du bureau de la chasse à la direction de la nature et des paysages.

Chef de service chargé du personnel : Mme Nathalie Fischer, chef de la division du personnel à la direction des ressources humaines de l'ONCFS.

Suppléante : Mlle Frédérique Lecocq, chargée de mission à la direction des ressources humaines de l'ONCFS.

Deux représentants des agents de la même filière et du groupe égal ou supérieur, proposés par le directeur général de l'ONCFS en raison de leurs compétences : M. Philippe Brunet, secrétaire administratif à la délégation régionale du Centre - Ile-de-France.

Suppléant : M. Nicolas Verveur, secrétaire administratif à la délégation régionale du Nord-Ouest.

Mme Gaëlle Mouton, secrétaire administrative à la délégation régionale d'Auvergne-Limousin.

Suppléante : Mme Pascale Ménard, secrétaire administrative à la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire.

Trois personnes choisies pour leurs compétences et proposées par le directeur de la nature et des paysages parmi des agents du ministère de l'écologie et du développement durable ou d'autres administrations ou établissements publics :

Mme Brigitte Magne, documentaliste à l'Institut de formation de l'environnement.

Mme Claudine Chevalier, secrétaire administrative à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt d'Eure-et-Loir.

M. Michel Dubreuil, responsable administratif et financier à l'atelier technique des espaces naturels.

Art. 2. - Le directeur de la nature et des paysages et le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 25 octobre 2006.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de la nature
et des paysages :
*L'inspecteur en chef de la santé publique
vétérinaire
adjoint au sous-directeur de la chasse
et de la faune et de la flore sauvages,
Jacques Wintergerst*